



# LA LETTRE DE SAINT-LAMBERT

n°  
69

saintlambertdesbois.fr

MARS 2021

Bulletin municipal de Saint-Lambert-des-Bois

## VOTRE MAIRIE

13 rue de la Mairie  
78470 Saint-Lambert-des-Bois

Tél : 01 30 43 77 25

Fax : 01 30 60 97 99

✉ [secretariat@saintlambertdesbois.fr](mailto:secretariat@saintlambertdesbois.fr)

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi : de 9h à 11h et de  
14h à 17h

Mercredi de 17h à 19h

Vendredi : fermé

Samedi de 10h30 à 12h (permanence  
des élus)

Réception sur RdV en dehors de ces  
horaires : contacter le 06 37 23 03 93

f s1lamp

illiwap - plus d'infos page 8

[www.saintlambertdesbois.fr](http://www.saintlambertdesbois.fr)

## AU SOMMAIRE

Page 1 : Édito

Page 2 : La vie de la commune

Page 2 : État des lieux

Page 5 : Les commissions au travail

Page 6 : Chronique - Les ordures  
ménagères à Saint-Lambert

Page 8 : Illiwap, Conseils municipaux,  
Incivilités, La vie de l'école, Arrivée de  
la fibre, Comptoir de Saint-Lambert,  
Cercle des Entrepreneurs

Page 8 : Numéros d'urgence

La Lettre de Saint-Lambert n° 69 - Mars 2021  
Bulletin municipal de Saint-Lambert-des-Bois  
Directeur de la publication : O. Bedouelle  
Coordination : P. Rioult  
Rédaction : la Commission Communication  
Photos : O. Bedouelle  
Conception graphique : effet-immédiat.com  
Impression : 200 exemplaires



## LE MOT DU MAIRE

Huit mois après la mise en place de la nouvelle équipe municipale, je souhaite, avec cette première newsletter de 2021, faire avec vous un état des lieux de notre commune et un point sur ce que nous avons déjà réalisé et sur ce que nous allons faire pendant les prochaines années.

Le défi est en réalité assez grand. En souhaitant éviter toute polémique et en tâchant d'être le plus objectif possible, il faut reconnaître que la commune n'a pas été suffisamment entretenue pendant de longues années et nous devons reprendre de nombreux dossiers un par un, souvent avec des (mauvaises) surprises quand nous nous en saisissons, avec notre petit budget et notre endettement élevé.

Je sais que je peux compter sur une belle équipe municipale, avec laquelle toutes les décisions sont prises, et sur des associations dynamiques. Je souhaite remercier toute l'équipe des salariés de la commune : Jessica, Nathalie, Samantha, Fabrice, sans oublier Agnès qui ont un vrai sens du service public, et avec qui nous avons retrouvé une relation apaisée et tournée vers les habitants.

En dehors de l'école, nous ne pourrions hélas sans doute pas réaliser autant de projets que souhaités au cours de notre mandat et c'est bien regrettable. Les idées ne manquent pas mais il nous faut être raisonnable et régler d'abord les problèmes essentiels que nous rencontrons pour que notre commune puisse continuer à bénéficier de cet environnement et de cette qualité de vie que beaucoup nous envient.

Les commissions municipales sont au travail, nous les avons ouvertes à tous les habitants ! Vous trouverez aussi dans cette lettre leurs actions et leurs projets.

Nous souhaiterions bien sûr échanger davantage, dialoguer avec vous tous, organiser des réunions : la COVID-19 nous empêche de le faire mais, dès que cela sera possible, nous le ferons ! En attendant, nous restons à votre écoute (permanences du samedi matin à la mairie, rendez-vous, etc) et nous vous proposons, via le site web, une procédure écrite pour poser vos éventuelles questions à l'occasion des réunions du Conseil municipal, puisque celles-ci ne peuvent plus, pour l'instant, se tenir publiquement.

Le printemps est en train d'arriver !



Olivier BEDOUELLE



# LA VIE DE LA COMMUNE : ÉTAT DES LIEUX

Nous avons procédé à un premier inventaire de l'état de notre patrimoine communal et des affaires en cours entre les mois de juillet et de septembre derniers. Mais petit à petit, nous avons découvert d'autres dossiers et complications, et force est de constater aujourd'hui que les tâches que nous avons à accomplir sont bien plus importantes que prévu pour résorber tous les retards et résoudre tous les problèmes.

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments : le hangar, la mairie, les 9 logements sociaux des « Provinciales », le manoir qui abrite des classes de l'école et 3 logements, l'école municipale, la maison des associations, l'église, le

## LES PROVINCIALES

Rappelons que le bâtiment des Provinciales a été acheté par la commune, qu'il a été rénové en 2009-2010 et qu'il abrite 9 logements à loyer modéré. Nous prévoyons de procéder à d'indispensables opérations de petit entretien que nécessite ce bâtiment : peinture des grilles, nettoyage de la cour, réparation de la cheminée, installation d'une douche dans un des logements, en remplacement d'une baignoire pour une personne à mobilité réduite. Le mur extérieur (côté mitoyen) est en très mauvais état et il nous faudra le rénover. Nous avons commencé à le nettoyer.

Le plus ennuyeux est cependant ce que nous avons constaté de l'assainissement de ces logements : il ne fonctionne plus, occasionnant des débordements sur le parking, avec tous les désordres que l'on imagine... Par manque d'entretien ? Par défaut de conception ? Ce dysfonctionnement ancien, constaté il y a plus de 4 ans, non déclaré dans le cadre de l'assurance décennale (désormais caduque), sans aucune action auprès de l'organisme HLM, doit bien sûr être impérativement réglé au plus vite.

Nous avons fait une déclaration à notre assurance, un expert a été nommé. Il nous faudra provisionner une éventuelle remise en état.



## LA MAIRIE

Elle a été équipée d'une solution complète de travail collaboratif avec une gestion professionnelle des adresses mail, afin d'éviter que les élus et les salariés de la commune aient à utiliser leurs adresses personnelles.



## LE MANOIR

Nous avons remis aux normes l'électricité de deux logements, de la cuisine, avec mise à la terre des bâtiments. Cependant :

Des travaux ont été effectués en 2015, validés et payés par la commune pour la réfection des deux ailes du manoir. Mais nous nous sommes rendu compte que ces travaux, pourtant dûment réceptionnés et intégralement payés, n'ont en réalité été que partiellement effectués : les gouttières n'ont pas été changées, ni très certainement les arases et les corniches.

Nous avons nommé un expert bâtiment, fait une déclaration à notre assurance. Nous allons à tout le moins exiger le remboursement des sommes payées pour les travaux non réalisés et envisageons d'engager une procédure judiciaire. D'autres défauts de construction seront pris en charge dans le cadre de l'assurance décennale.

Un appartement, occupé depuis longtemps, est dans un état inacceptable. L'électricité date d'au moins 40 ans, la peinture remonte aux années 60, les chauffages ne fonctionnent plus ou ne sont pas aux normes. Il n'est pas admissible de laisser des personnes vivre dans un logement qui est dans un tel état, à la limite de l'insalubrité. Nous allons donc le refaire.

La partie centrale de la toiture est aussi à changer mais d'une manière moins urgente.

Le mur d'enceinte doit être entretenu, ce que nous prévoyons de faire sur plusieurs années.

# ... ET PREMIÈRES ACTIONS

cimetière, le lavoir et bien sûr toutes les routes communales. Pour bon nombre de ces bâtiments et infrastructures, nous vous avons déjà informés de l'état déplorable et dangereux des installations électriques. Nous avons commencé à les remettre en état, mais compte tenu du coût global de ces opérations, cette mise aux normes ne pourra se faire en une seule année. Elle sera effectuée petit à petit tout le long du mandat, en commençant par la mairie, le hangar, le manoir, la maison des associations.

## L'ÉGLISE

Nous avons mandaté le cabinet A-BIME pour disposer d'un diagnostic précis de l'état du bâtiment. Nous espérons recevoir le rapport définitif dans les jours prochains et pouvoir entamer les recherches de subventions pour les travaux à effectuer. Un entretien des murs a été réalisé cet automne. L'électricité est à refaire et le chauffage, changé il y a 5 ans, est inutilisable pendant les offices ou les concerts, compte tenu du niveau sonore qu'il produit. Nous avons fait venir un acousticien qui a réalisé une étude et fait des propositions pour réduire le niveau sonore.

Un entretien de la toiture sera réalisé cette année. Le dernier date de plus de 10 ans.



## L'ASSAINISSEMENT DU MANOIR ET DE L'ÉCOLE

L'assainissement du manoir et de l'école, obligatoire pour l'ouverture des classes rénovées, sera entrepris à partir de juillet prochain. L'appel d'offres a été lancé et les propositions doivent être rendues sous peu. Aucun financement n'a jamais été prévu pour cet ouvrage, programmé mais sans cesse repoussé, très sous-estimé à 30 k€ alors qu'il va coûter au minimum 80 k€ (hors honoraires de 8 k€ pour la maîtrise d'œuvre). Nous avons voté la demande d'une subvention au département pour nous aider dans cette opération. Nous espérons en finir rapidement avec les odeurs près de la cuisine, difficilement acceptables dans une école, et avec le système actuel qui se déverse dans la rue de la messe et la rue du moulin.



## L'ÉCOLE

Nous en avons déjà souvent parlé avec vous. Un deuxième module de type ALGECO a été récemment installé pour donner plus d'espace à la classe de Gilles (instituteur des CE2-CM1-CM2). Les travaux de démolition du corps de bâtiment à rénover doivent démarrer pendant les vacances scolaires de cet été et nous sommes assez confiants pour une fin des travaux permettant d'effectuer une rentrée scolaire dans les nouvelles classes en septembre 2022. Le budget initial de 450 k€ était largement sous-estimé et nous espérons, en serrant les coûts au maximum, tenir dans une enveloppe de 650 k€ hors honoraires pour rentrer dans le budget du contrat rural.

## LES ROUTES COMMUNALES

Nous avons curé les fossés, ce qui est indispensable pour une bonne circulation de l'eau, et nous avons restauré la route menant au parking de l'abbaye de Port-Royal. Nous avons dû refaire les fondations de cette route très abîmée près du pont qui enjambe la Misère. D'autres opérations d'entretien sont à prévoir sur les routes de la commune.





### L'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un dossier particulièrement sensible, et cela depuis tant d'années ! La commission « assainissement » largement ouverte, s'est réunie à plusieurs reprises depuis l'été dernier et a beaucoup travaillé. Nous vous avons promis un point sur la situation. Voici où nous en sommes :

- Le SIAHVY nous a transmis (automne 2020) de nouvelles propositions de financement pour le projet initialement conçu ; un groupe d'habitants du village, dont d'anciens conseillers municipaux ou des personnes nouvellement arrivées, souhaitent que les investissements proposés soient réalisés pour un montant de plus de 2,5 m€, hors station d'épuration (chiffage SIAHVY) ; selon les scénarios, le coût global pour les finances de la commune pourrait atteindre 50 k€ par an (désormais difficilement envisageable pour toutes les raisons évoquées ci-dessus) et le prix du m<sup>3</sup> d'eau à payer par les habitants pourrait être multiplié par 3 ou 4 pour atteindre jusqu'à 8 €.
- De notre côté, nous nous sommes rendu compte que l'étude réalisée par le cabinet VERDI, à partir de laquelle tout le projet d'assainissement collectif a été construit en 2017, repose sur des données qui sont fausses (nombre de raccordements erroné, nombre de remises en état erroné, évaluation des coûts erronée ou biaisée, etc.). Le cabinet VERDI en est lui-même convenu et il a accepté, sans frais supplémentaires, de refaire la nouvelle étude financière que nous lui avons demandée, à partir de données de base objectives et incontestables.
- Les données rectifiées sont les suivantes : nombre de points de raccordement = 72 (et non pas 88) ; coût du réseau collectif estimé à 1,35 m€, chiffre qui peut être utilement comparé au 0,5 m€ que coûterait (au maximum) la mise en conformité des 35 maisons non conformes actuellement situées dans la zone envisagée.
- Au-delà de cette étude financière du cabinet VERDI, qui parvient donc à des chiffres très différents de ceux du SIAHVY, ce qui ne laisse pas d'étonner, et en dehors de la faiblesse de nos disponibilités financières, nous souhaitons également tenir le plus grand compte des aspects écologiques et environnementaux et notamment des points suivants qui sont problématiques :
  - ▶ Localisation de la future station d'épuration (STEP) dans une zone humide préservée.
  - ▶ Saturation extrême à l'heure actuelle du niveau de pollution du Rhodon qui ne supporterait pas une nouvelle STEP, ce que vient de confirmer un tout récent rapport d'expertise.
  - ▶ Réserves exprimées par le Département d'une part et par la Commission des sites d'autre part (lettre de Mme Vidal, février 2019) pour l'emplacement de la STEP sur un site classé, réserves auxquelles il n'a jamais été répondu.
- Il convient en outre de rappeler que le projet collectif conçu en 2017 en est resté, à ce jour, au niveau des seules intentions, puisqu'aucune demande de permis de construire n'a finalement été déposée par la précédente équipe municipale qui a annulé d'elle-même en 2019 les démarches qu'elle avait entreprises.
- Au total, nous avons donc rouvert le débat, écouté, échangé, entendu les propositions et les demandes des uns ou des autres, réexaminé les dossiers, réétudié tous les échanges de courrier et repris contact avec tous les interlocuteurs. Contrairement à ce que l'on nous dit parfois, nous ne sommes pas dogmatiques ni bloqués sur de quelconques positions de principe. Mais plus nous avançons dans ce difficile dossier, plus nous sommes persuadés, à la fois pour des raisons environnementales, techniques, administratives et financières, qu'il serait tout à fait déraisonnable de poursuivre dans la voie de l'assainissement collectif tel qu'il a été envisagé et proposé en 2017.
- Ce vieux débat doit donc toucher à sa fin. La Commission assainissement poursuit ses travaux et fera des propositions, mais dans cette affaire, le plus sage serait en réalité que chacun finisse par consentir à se mettre en règle. Il n'est pas envisageable de continuer à accepter que les nouveaux arrivants ne régularisent pas leur situation, alors qu'ils ont souvent obtenu une remise commerciale du fait de l'emplacement du bien qu'ils ont acheté et que, devant notaire, ils ont validé une mise aux normes obligatoire de leur installation d'assainissement.

! Un dossier complet sera prochainement disponible sur notre site internet où vous pourrez consulter toutes les données dont nous venons de vous faire le résumé.



### LA SÉCURITÉ SUR LES D46 ET D91

La fermeture de la route de Romainville impacte sérieusement la circulation dans le centre bourg, où les véhicules circulent vite. Nous avons écrit au maire de Magny-les-Hameaux pour nous plaindre de cette fermeture, sans grand succès à ce jour.

Les radars pédagogiques qui ont été mis en place nous permettent de compter les véhicules et de vérifier leur vitesse : on sait maintenant que, dans le village, passent mille véhicules par jour et que la vitesse la plus élevée est de... 129 km/h au mois de février ! Les chiffres pour La Brosse seront prochainement disponibles. Par ailleurs, nous avons voté une demande de subvention pour nous permettre de financer de nouvelles chicanes qui seront installées dans le village pour contraindre au ralentissement. Nous espérons placer des plots provisoires en septembre pour une modification des stationnements et sorties des maisons en 2022.

### L'ANCIEN LAVOIR

Pour éviter qu'il ne se ruine complètement, nous avons déposé un permis de construire que nous avons obtenu. Les travaux sont repoussés d'au moins 3 ans compte tenu de nos possibilités financières.



### COMMUNICATION

La commission est actuellement composée de 2 élus et de 2 habitants, avec parfois des renforts ponctuels. La mise en place récente d'une solution collaborative complète avec les outils d'internet facilite son travail. En quelques mois, elle a lancé le nouveau site web de la commune (accessible aussi sur smartphone et tablette), l'accès au service Iliiwap qui permet de communiquer simplement et rapidement avec les habitants et la nouvelle formule du bulletin imprimé que vous avez entre les mains. Si vous avez des sujets d'articles ou des informations à diffuser, n'hésitez pas à nous contacter.

### CULTURE

La Commission Culture s'est réunie deux fois au cours des derniers mois, regrettant que la situation ne permette toujours pas d'organiser les habituelles manifestations culturelles auxquelles le village est attaché. S'il n'y a hélas ni spectacle, ni exposition, ni concert en présentiel possibles pour le moment, on réfléchit à l'organisation avant l'été d'un concert de musique classique donné par le trio Proxima (piano, violon, violoncelle) qui pourrait être diffusé en direct sur internet depuis Saint-Lambert sur une chaîne dédiée. Un concert de Noël Gospel est envisagé en décembre, si nous pouvons de nouveau nous réunir à l'église. Dans l'attente de jours meilleurs et une fois arrivée la belle saison, certaines des manifestations envisagées pourraient avoir lieu en extérieur lors d'un week-end de « grand beau temps ».

### CCAS

Pour le CCAS de Saint-Lambert, l'actualité est liée à la situation créée par la crise sanitaire. La première étape de vaccination contre la covid-19 s'est parfaitement déroulée ! L'ensemble des habitants de Saint-Lambert-des-Bois de plus de 75 ans, volontaires, ont pu être vaccinés à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Merci tout particulièrement à Jessica Berger, Béatrice Guibert et Gwenaëlle Gueguen pour l'aide dans l'organisation et l'accompagnement ! La vaccination est désormais ouverte à toute personne de plus de 50 ans présentant des pathologies médicales. Nous rentrons maintenant dans une nouvelle période de confinement. Restez prudents et protégez-vous et vos proches. L'équipe du CCAS est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches et questions.

ASSAINISSEMENT  
voir page 4 et site internet

TRAVAUX  
voir pages 2 à 5





Dans cette rubrique, la parole est donnée aux habitants qui souhaitent traiter d'un sujet qui leur tient à cœur et qui est susceptible d'intéresser l'ensemble des habitants du village. Prenez la parole ! N'hésitez pas à nous proposer vos textes et images.

A l'occasion d'une réunion familiale nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé du tri de tel ou tel emballage. Nous étions en présence de 3 contenants en plastique et les avis étaient partagés : poubelle couvercle jaune ou couvercle vert ?

Un récipient contenant du fromage blanc, un récipient contenant de la tapenade du rayon traiteur et un dernier avec du tarama. Un en plastique blanc et 2 transparents dont un plus épais.

Nous avons cherché et nous avons constaté que nous étions perdus devant la kyrielle de logos figurant sur les emballages !

Pourquoi ne seraient-ils pas tous recyclables ?

## QUI FAIT QUOI ?



Je me suis adressée au SIEED (Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets) de l'ouest Yvelines pour mieux comprendre.

Ce syndicat gère le ramassage des ordures, déchets verts et encombrants de 72 communes. Mission confiée à la SEPUR (\*).

Le traitement est quant à lui organisé par le SIDOMPE (Syndicat mixte pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie). Nos ordures sont acheminées vers l'usine de retraitement de Thiverval-Grignon où différents tris sont opérés : en premier lieu un pré-tri manuel, puis par d'énormes trémies, puis par soufflerie et champs électro-magnétiques. Après quoi elles sont stockées par matière : cartons, papiers, plastiques, aciers, aluminium et verres.

Les ordures ménagères, elles, sont incinérées et leur combustion permet de produire de l'électricité et du chauffage urbain.

Nous sommes 4 communes de la CCHVC à adhérer à ce syndicat : Milon la Chapelle, Le Mesnil Saint Denis, Saint Forget et Saint Lambert des Bois, avec comme représentant de nos communes au bureau M. Jannin, maire de Saint Forget (les autres communes de la CCHVC sont adhérentes à d'autres syndicats).

Concernant les déchets donc et leur tri :

Le plus facile : les déchets verts sont ramassés une partie de l'année en sac papier. Pas plus 1 m<sup>3</sup> par habitation et par passage. Il nous est demandé de composter au maximum nous-mêmes nos déchets verts et particulièrement les tontes.

Le SIEED met déjà à notre disposition des composteurs 400 litres et 600 litres pour un prix de 10 € ou 15 €. Demande simple à effectuer sur leur site : [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr).

## RECYCLER LE PLASTIQUE

Ah la poubelle jaune !!

Connaissez-vous réellement ce qu'il faut jeter dans vos poubelles à couvercle jaune ?

Pourquoi ne peut-on pas y mettre les pots de yaourt ? Les enveloppes... et pourquoi nous dit-on de ne pas écraser les bouteilles ?

Il existe 7 sortes de plastique dont seuls 2 ont un coût de recyclage absorbable. Ils sont répertoriés dans le logo représenté par un triangle composé de trois flèches au milieu duquel est inscrit un numéro. **Ne le cherchez pas sur les étiquettes ! Il est imprimé dans la structure du contenant. Ton sur ton !**



**1** = polyéthylène téréphtalate (PETE) bidons et bouteilles transparents

**2** = polyéthylène haute densité (HDPE) bouteilles ou bidons opaques

**3 à 7** = actuellement non recyclable. Dans ces catégories se trouvent les plastiques d'emballage alimentaire, les barquettes, les sacs plastiques, les pots à yaourt, le polystyrène alimentaire... Le 7 est même intitulé autres plastiques !

## DES LOGOS À CONNAÎTRE

Il existe aussi différents logos dont la signification reste très opaque. Dans les plus vus :



**LE POINT VERT** : signifie seulement que l'industriel s'acquitte d'une taxe pour le recyclage.



**TRIMAN** : le logo de référence pour indiquer qu'un produit fait l'objet d'une consigne de tri. Mais attention, chaussez vos lunettes : il est souvent accompagné d'un pavé sur lequel figure des informations du type carton à recycler et emballage à jeter en poubelle ordures ménagères. En fait il symbolise l'action de trier. Mais pas obligatoirement dans la poubelle jaune.

Ci-contre un exemple de la simplification !!!

Il s'agit d'une boîte de gâteau. Le carton est à jeter dans la poubelle et l'emballage intérieur aux ordures ménagères.



**TIDYMAN** : symbole des années 60 qui nous invite à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique !!!

Théoriquement, à partir de 2022, tous les plastiques alimentaires seront recyclés et donc nous pourrions tous les jeter dans la poubelle à couvercle jaune. En attendant vigilance !

Dans la jungle des logos il y a aussi :



**ANNEAU DE MÖBIUS** : symbole universel des matériaux recyclables.

Par contre si un pourcentage apparaît au centre de l'anneau de Möbius cela signifie qu'il est fabriqué avec X % de produits recyclés. De ce fait on perd la notion de produit recyclable.

## RECYCLABLE OU RECYCLÉ

Il ne faut pas confondre recyclable et recyclé. Cela dépend du centre de tri et ça n'est pas parce qu'un produit est recyclable qu'il sera recyclé.

Les grands cartons doivent être déposés en déchetterie. Les emballages cartons dans la poubelle couvercle jaune et de manière générale, en aucun cas, les brûler dans nos cheminées. Cela dégage une fumée chaude et toxique dans l'atmosphère (confère projet d'interdiction de feu de cheminée de Ségolène Royal).

Sont également recyclés dans les poubelles jaunes l'acier et l'aluminium, donc toutes les boîtes de conserve, les couvercles des conserves en verre, mais pas les petits objets en aluminium qui échappent au tri par champs magnétique ! Et donc pas les capsules de café ! Le SIDOMPE travaille pour une prochaine prise en charge de ces éléments.

## Pourquoi ne pas écraser les bouteilles et autres cartons ?

À Thiverval, pour le traitement, il y a un circuit différent pour les objets plats et les creux. Si nous les écrasons, les machines ne peuvent pas identifier l'emballage et par défaut il part à l'incinération.

C'est la raison pour laquelle il nous est demandé également de **ne pas empiler les emballages les uns dans les autres.**

## ET LE VERRE ? ET LES PILES ?

En ce qui concerne **le verre**, dans les containers mis à notre disposition dans le village.

On nous préconise : pas de verre cassé, ni cristal, ni vaisselle !?

C'est surtout pour la solidité du verre lorsqu'il est fondu : une bouteille de champagne dont le verre serait chargé en cristal est moins solide à la pression. Les vieux verres type cantine quant à eux sont chargés en métaux lourds donc proscrits. C'est la filière du verre bouteille qui finance le recyclage.

## Piles et Ampoules

Seules les anciennes ampoules à filament et halogène vont dans la poubelle verte. Toutes les autres : led, économie d'énergie et tubes néons sont à déposer en déchetterie ou tri en magasin.

Pour les piles : déchetterie bien entendu ou container en magasin. Les plus polluantes sont les petites rondes, chargées de mercure : montres, télécommandes de portail... Ou tout objet qui s'éclaire : les baskets des enfants qui s'allument par exemple en contiennent ! Ces objets doivent être déposés en déchetterie point dépôt électrique.

**Le mot d'ordre général est : moins de déchets en tout genre et très vite !**

**MERCI** à M. Breton du SIEED et M. Jannin, maire de Saint-Forget, pour leur aide dans la rédaction de cet article

\*NDLR : le contrat qui lie la municipalité au SEPUR et au SIEED, arrivé à échéance, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021. Le futur contrat est en cours de négociation et pourrait amener quelques changements quant au nombre de ramassages hebdomadaires et à la gestion des déchets verts.

Prochaine chronique : **le SIDOMPE**



Afin de communiquer de façon plus simple et efficace, la Mairie de Saint-Lambert-des-Bois a souscrit au service Illiwap.

Illiwap est une application pour smartphone. Elle est gratuite et ne nécessite pas de compte utilisateur. Cette application permet à la mairie d'**envoyer directement un message sur le smartphone de toutes les personnes qui ont installé l'application** et qui pourront ainsi prendre connaissance en temps réel d'informations, alertes et événements relatifs à la vie du village.



## LA VIE DE L'ÉCOLE

Entre la relance de la réhabilitation du bâtiment principal de l'école, l'arrivée d'un nouveau module provisoire de type Algeco et la perspective d'une rentrée scolaire 2022 dans des salles de classe rénovées et accueillantes, l'école de Saint-Lambert reste très désireuse de pouvoir **accueillir, dès la rentrée prochaine, de nouveaux écoliers de 3 à 11 ans**. N'hésitez pas à vous informer auprès de la mairie. Connaissez vous par ailleurs les 4 choses que vous devez savoir sur l'école de Saint-Lambert? Réponses à l'adresse <https://youtu.be/7gFtu8RDOAY>

## CONSEILS MUNICIPAUX

Exprimez-vous ! Sur le site web de la commune est affiché à l'avance l'ordre du jour prévu de chaque réunion du Conseil municipal.

[www.saintlambertdesbois.fr/municipalité/le-conseil-en-temps-de-covid/](http://www.saintlambertdesbois.fr/municipalité/le-conseil-en-temps-de-covid/)

Un formulaire y est proposé pour que chacun puisse poser par écrit toutes les questions qu'il souhaite voir abordées à l'occasion de ces réunions.

Des réponses écrites seront apportées à toutes les questions reçues qui auront été discutées en Conseil.

## ARRIVÉE DE LA FIBRE

Bonne nouvelle: la société SPIE CITY NETWORKS interviendra sur la commune du 15 mars au 7 mai afin d'installer la fibre dans les rues du village.

Une fois les travaux terminés, les différents fournisseurs d'accès internet auront 3 mois pour prendre ou non position afin de proposer leurs offres d'abonnement aux habitants de la commune. À la suite de quoi, les premiers contrats pourront être souscrits.

**Nous pouvons donc espérer avoir un réseau très haut débit opérationnel et disponible dans les maisons du village à l'automne.**

## NON AUX INCIVILITÉS

Trois photos qui devraient se passer de commentaires... La benne à verre... c'est pour le verre. On évite de se garer sur les bas-côtés non prévus à cet effet. On empêche les chiens de devenir des "serial krotters". Bref, dans toutes ces situations, chacun doit veiller bien sûr à **adopter les bons gestes** !



## LE COMPTOIR DE SAINT-LAMBERT

Le comptoir de Saint-Lambert a ouvert ses portes le samedi 13 mars. Il s'agit d'une **épicerie participative**, ouverte à tous qui permet à ses adhérents d'obtenir des produits locaux et de qualité au prix «producteur», sans aucune marge. La convivialité et l'accueil font aussi partie du programme. N'hésitez pas à venir rejoindre le Comptoir ! Il est ouvert tous les samedis de 11h à 13h à la salle des associations (au-dessus des tennis). Vous y serez accueillis autour d'un bon café.

Contact : [lecomptoirdesaintlambert@gmail.com](mailto:lecomptoirdesaintlambert@gmail.com)

[www.monepi.fr/lecomptoirdesaintlambert](http://www.monepi.fr/lecomptoirdesaintlambert)

## NUMÉROS D'URGENCE

- Gendarmerie (Magny-les-Hameaux) : 17 ou 01 30 52 07 94
- SAMU : 15
- Pompiers : 18 ou 01 30 52 55 13
- Centre anti-poisons : 01 40 05 48 48
- Dépannage EDF : 0810 333 078
- Dépannage Eau : 0810 883 883

## LE CERCLE DES ENTREPRENEURS

Chefs d'entreprise, commerçants, artisans, entrepreneurs ou professions libérales, vous exercez en Vallée de Chevreuse ? Rejoignez le **Cercle des Entrepreneurs de la Vallée de Chevreuse**, pour favoriser les interactions sur le territoire : échanger en toute bienveillance avec ses pairs, étendre son réseau en mettant en relation les talents du territoire, créer des liens privilégiés et des relations d'affaires en circuit court. Rejoindre le Cercle, c'est participer à des événements ciblés. Vous aurez également votre place dans l'annuaire du Cercle pour augmenter votre visibilité et trouver de nouveaux partenaires locaux.

[cde-valleedechevreuse.fr](http://cde-valleedechevreuse.fr)

